



ici !

Guide du logement 2014



Sommaire

- Résidences universitaires du CROUS // p.7
- Résidences étudiantes // p.14
- Logement chez l'habitant et location // p.26
- Foyers étudiants // p.28
- Logements jeunes travailleurs // p.29
- Hébergement temporaire ou d'urgence // p.32
- Logements adaptés et accessibles // p.32
- Projets de construction sur le territoire // p.33

1

les différents types de logement

- Quelques pistes // p.36
- Les pièces à fournir // p.37
- Kit d'accueil étudiant // p.38

2

les étudiants étrangers

3

ce qu'il faut savoir

- Les documents clés du futur locataire // p.42
- Le budget logement // p.44
- Les transports // p.48
- Vous orienter dans vos démarches // p.49

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines a conçu ce guide pour vous accompagner dans vos démarches. Le parc résidentiel étudiant étant limité en région parisienne, il est recommandé de débiter vos recherches bien avant la rentrée universitaire (mai/juin) et de multiplier vos demandes pour multiplier vos chances d'obtenir un logement !

Si des informations vous semblent erronées ou que vous souhaitez faire part de vos suggestions pour améliorer ce guide, contactez-nous à : logement.devu@uvsq.fr

*Attention : les loyers ainsi que les temps de trajet vous sont donnés à titre indicatif.
Photos non-contractuelles.*



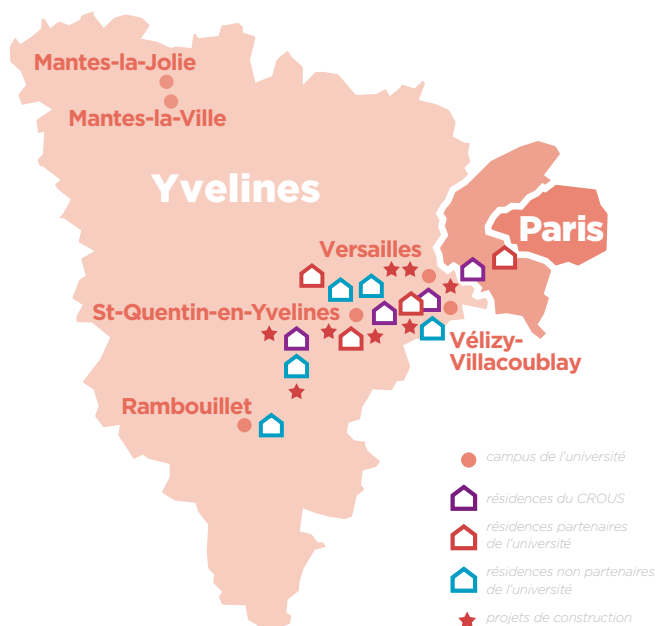


Les différents types de logement





implantation des résidences



Résidences universitaires du CROUS

Le CROUS, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, gère le parc public des résidences universitaires. Pour déposer une demande de logement, les (futurs) étudiants doivent constituer un *dossier social étudiant* avant même d'avoir obtenu leurs résultats d'examen ou choisi une future orientation. La demande s'effectue impérativement entre le 15 janvier et le 30 avril de l'année sur le site internet du CROUS. Ce dossier permet d'effectuer simultanément la demande de bourse d'enseignement supérieur et de logement. Les décisions conditionnelles sont communiquées aux étudiants fin juin.

- Dans le cadre de sa mission sociale, le CROUS attribue prioritairement les logements aux étudiants boursiers sur critères sociaux.
- La demande de logement universitaire doit obligatoirement être renouvelée chaque année.
- Les résidences du CROUS dans les Yvelines sont référencées ci-après. Vous pouvez aussi faire des demandes en dehors de ce département. Par exemple dans les résidences plus anciennes du CROUS, comptez environ 150 euros charges comprises pour une chambre avec douche et sanitaires collectifs (exemple résidence Jean-Zay à Antony).
- Les studios sont majoritairement meublés. Différents services sont proposés sur place aux étudiants (laverie, salle TV, etc.).
- Des possibilités d'hébergement existent en cours d'année pour de plus courtes durées (stages). Faites votre demande directement auprès des résidences.

145 bis boulevard de la Reine
BP 563

78005 VERSAILLES Cedex

01 39 20 85 14 — prix d'un appel local
logement@crous-versailles.fr

www.crous-versailles.fr



Résidence Vauban

1 boulevard d'Alembert
78280 GUYANCOURT
01 34 52 08 05
residence.vauban@crous-versailles.fr



Des logements sont réservés par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour cette résidence. Vous pouvez doubler votre demande auprès de cette collectivité :
01 39 44 80 42
logement-etudiants@agglo-sqy.fr



Accès

- Sqybus 465, 467 et BusM 307 : arrêt *Étienne Marcel*
- gare RER C / Transilien N et U : *Saint-Quentin-en-Yvelines / Montigny-le-Bretonneux* (via bus ou 10 min à pied)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 50 min
en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
La résidence est sur le campus.

Résidence Jean-Baptiste Lamarck

3 rue du Théâtre
78990 ÉLANCOURT
01 30 66 62 28
residence.lamarck@crous-versailles.fr



Accès

- Sqybus 401, 410, 411, 412, 417 : arrêt *Franche-Comté Bourgogne*
- gare Transilien L : *la Verrière* (via bus ou 15 min à pied)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 55 min
en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 40 min
en bus et train



Résidence Adrienne Bolland

ZAC du Cerf volant
1256 rue Louis Blériot
78530 BUC
01 39 53 35 26
residence.buc@crous-versailles.fr



Accès

- bus Savac 262 B, 307 : arrêt *Cerf-volant*

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 35 min
en bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 35 min
en bus

Résidence Pozzo di Borgo

2 avenue Pozzo di Borgo
92210 SAINT-CLOUD
01 41 12 88 31
residence.stcloud@crous-versailles.fr



Accès

- gare Transilien L & U : *Saint-Cloud*

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 35 min
en train et bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 40 min
en train

Résidence La Fresque

Rue Edmé Bouchardon
78000 VERSAILLES

01 30 24 65 29

residence.lafresque@crous-versailles.fr



Cette résidence a ouvert en 2013.

Permanences : du lundi au
vendredi 9 h / 12 h 30



Accès

► Phébus vers les gares
Versaillaises

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 5 min
à pieds

Campus Saint-Quentin-
en-Yvelines

Trajet : environ 55 min
en train et bus

Résidence Jacqueline de Romilly

52 bis avenue Villeneuve l'Etang
78000 VERSAILLES

01 39 43 14 75

residence.jacqueline-de-romilly@
crous-versailles.fr



Cette résidence a ouvert en 2013.

Permanences : du lundi au
vendredi 13 h 30 / 17 h

Accès

► Phébus vers les gares
Versaillaises

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 16 min
à pieds

Campus de Saint-Quentin-
en-Yvelines

Trajet : environ 55 min
en train et bus



Résidence René Cassin

4 place Mendès France
78990 ELANCOURT

01 30 50 86 27

residence.rene-cassin@crous-
versailles.fr



Cette résidence a ouvert en 2013.

Accès

- Sqybus 401, 410, 411, 412,
417 : arrêt *Franche-Comté
Bourgogne*
- gare Transilien L : *la Verrière*
(via bus ou 15 min à pied)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 55 min
en bus et train

Campus de Saint-Quentin-
en-Yvelines

Trajet : environ 40 min
en bus et train

Résidence Jacqueline Auriol

64 avenue Gaston Boissier
78220 VIROFLAY

01 39 55 48 05

residence.jacqueline-auriol@crous-
versailles.fr



Cette résidence a ouvert en 2013.

Accès

► A côté de la gare Chaville
Vélizy RER C

versailles.fr

Cette résidence a ouvert en 2013.

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 30 min
en bus

Campus de Saint-Quentin-
en-Yvelines

Trajet : environ 35 min
en train



Résidences universitaires du CROUS

Résidence	Nbre	Type	Public
Vauban	94	studios 20 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
	17	studios T1 bis duplex 37 m ²	
	4	T2 34 m ²	
J.-Baptiste Lamarck 	55	studettes 11,5 m ² > 13 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
	37	studettes 13,5 m ² > 16,5 m ²	
	16	studios 18 m ² > 21,5 m ²	
	2	studios 25,5 m ² > 30,5 m ²	
Adrienne Bolland  4 emplacements de parking : 25 €	110	18 m ² > 22 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
	4	25 m ² > 30 m ²	
	6	T1 30 m ²	
Pozzo di Borgo	153	studios 18,9 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
La Fresque 	55	studios 20 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
	5	T1 bis 25 m ²	
J. de Romilly 	49	T1 18 m ² > 27 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
Jacqueline Auriol 	151	studios 19 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
	15	T1 bis 28 m ²	
René Cassin 	161	studios 17 m ² > 20 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans

>tarifs révisables en juillet chaque année

Loyer mensuel** **charges comprises sauf à Vauban où l'électricité est en sus (duplex : 10€/mois/étudiant, studios : contrat EDF individuel).	Garantie	Aides
▶ étudiant boursier : 400 € ▶ étudiant autre : 435 €	248 €	oui
▶ étudiant boursier : 337€ & 318 € ▶ étudiant autre : 372 € & 353 €	186 € & 166 €	
▶ étudiant boursier : 506 € ▶ étudiant autre : 551 €	317 €	
▶ étudiant boursier : 324 € ▶ étudiant autre : 359 €	172 €	oui
▶ étudiant boursier : 347 € ▶ étudiant autre : 381€	195 €	
▶ étudiant boursier : 369 € ▶ étudiant autre : 403 €	217 €	
▶ étudiant boursier : 369 € ▶ étudiant autre : 403 €	217 €	
▶ étudiant boursier : 381€* ▶ étudiant autre : 420 €*	214 €	oui
▶ étudiant boursier : 528 €* ▶ étudiant autre : 576 €*	325 €	oui
▶ étudiant boursier : 428 €* ▶ étudiant autre : 464€*	275 €	oui
▶ étudiant boursier : 476 € * ▶ étudiant autre : 504 € *	309 €	oui
▶ étudiant boursier : 576 € * ▶ étudiant autre : 618 €*	399 €	
▶ étudiant boursier : 466 € > 605 €* ▶ étudiant autre : 494 € > 647 €*	299 € > 428 €	oui
▶ étudiant boursier : 375 € * ▶ étudiant autre : 408 € *	213 €	oui
▶ étudiant boursier : 503 €* ▶ étudiant autre : 535 €*	316 €	
▶ étudiant boursier : 354 € > 397€* ▶ étudiant autre : 387 € > 434 €*	192 € > 230€	oui

* Accès internet compris - Majoration de 15% des charges locatives quand durée de séjour inférieure/égale à 6 mois

Résidences étudiantes

Ces résidences proposent des studios individuels (en moyenne de 18m²) ou des studios avec des espaces de vie à partager (kitchenette et/ou salle d'eau). Des deux-pièces sont également disponibles pour les couples. Enfin, certains studios bénéficient d'aménagements particuliers afin d'être accessibles aux étudiants handicapés. Les studios sont majoritairement meublés. Différents services sont proposés sur place aux étudiants (laverie, salle TV, etc.). Les loyers varient selon le type de résidence : résidence sociale ou privée (loyers plus élevés). Vérifiez au préalable votre éligibilité à l'aide au logement.

Il existe trois produits :

- Public étudiants > Arpej University
- Public jeunes actifs > Arpej Prolog
- Public chercheurs > Arpej Axi'home

Résidences ARPEJ, conventionnées, & partenaires de l'UVSQ

Arpej - 0820 098 095 — 11,8 €/min — www.arpej.fr

Dossiers de candidature disponibles en ligne et dans les antennes de la Vie étudiante.

Résidence Henri Langlois

13 rue Jacques Tati
78390 BOIS D'ARCY
01 30 23 96 02

ARPEJ UNIVERSITY



Accès

- ▶ Sqybus 415 :
arrêt *Fritz Lang / Arletty*
- ▶ gare RER C / Transilien N et U :
Saint-Quentin-en-Yvelines
/ Montigny-le-Bretonneux
(via bus)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 50 min
en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 25 min
en bus

Résidence la Cybèle

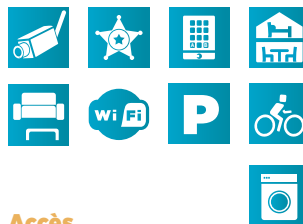
26 rue Surcouf
78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX
01 61 38 10 65

ARPEJ UNIVERSITY



Des logements sont réservés par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans cette résidence. Vous pouvez doubler votre demande auprès de cette collectivité :
01 39 44 80 42

logement-etudiants@agglo-sqy.fr



Accès

- ▶ Sqybus 461 :
arrêt *Robert Surcouf*
- ▶ gare RER C / Transilien N et U :
Saint-Quentin-en-Yvelines
/ Montigny-le-Bretonneux
(via bus)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 55 min
en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 20 min en bus

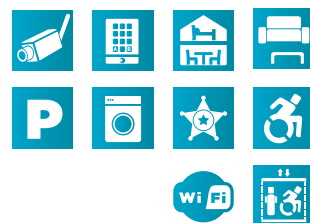
Résidence Campuséo

ARPEJ UNIVERSITY

Prolog Campuséo

PROLOG CAMPUSÉO

12 rue des Frères Caudron
78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY
01 30 70 62 10



Accès

- ▶ bus Optile CZI, VZI, 39-307 :
arrêt *Paul Dautier / Caudron*
- ▶ à proximité de l'IUT de Vélizy et ISTY (cycle préparatoire et filière informatique)

Rejoindre l'université

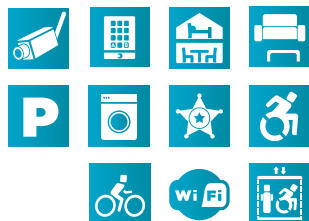
Campus de Versailles
Trajet : 50 min en bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 1h en bus

Résidence Victor Guerreau

5 rue Paul Dautier
78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY

ARPEJ UNIVERSITY



Accès

- bus Optile CZI, VZI, 39-307 : arrêt *Paul Dautier / Caudron*
- à proximité de l'IUT de Vélizy et ISTY (cycle préparatoire et filière informatique)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 50 min en bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 50 min en bus

Millénium

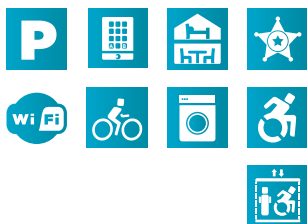
ARPEJ UNIVERSITY

Prolog Millénium

PROLOG CAMPUSÉO

9 place de l'Europe
78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY
01 39 45 18 09

ARPEJ UNIVERSITY



Accès

- bus Optile CZI, VZI, 39-307 : arrêt *Europe sud*
- à proximité de l'IUT de Vélizy et ISTY (cycle préparatoire et filière informatique)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 50 min en bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 50 min en bus

Résidence Berthelot

30 avenue Marcelin Berthelot
92190 MEUDON

ARPEJ AXI'HOME

Résidence réservée en priorité aux chercheurs CNRS, Observatoire de Meudon, Collège de France. Certaines places peuvent cependant être attribuées à des doctorants, les jeunes actifs, des couples et des co-locataires. Les dossiers sont acceptés uniquement sur place.

Accès

- gare RER C : Meudon-Val-Fleury (gare à 15 min à pied)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 50 min en train et bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 50 min en bus

Résidence Jan Palach

4 rue Nelson Mandela
78130 MAUREPAS
01 30 23 96 02

ARPEJ UNIVERSITY



Ouverture septembre 2014

Accès

- gare La Verrière

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 4 h en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 40 min en bus et train

Mais encore...

Les départements voisins proposent eux aussi des résidences accessibles en transports en commun :

Châtillon, Chaville, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Massy, Nanterre, Rueil-Malmaison, Sèvres, Vanves, etc.

Résidences ARPEJ, conventionnées & partenaires

Résidence	Nbre de logements	Type de logements	Public
La Cybèle	119	studios 18,70 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ couples sans enfant ▶ 18-28 ans
	4	T1 bis 20 m ²	
	10	T2 36 m ² (couple)	
Henri Langlois	116	studios 18 m ² > 21m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ couples sans enfant ▶ 18-28 ans
	15	T1 bis 24 m ² > 25m ²	
Victor Guerreau	151	studios 18,55m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ couples sans enfant ▶ 18-28 ans
	9	T1 bis 25,20 m ²	
Millénium	61	studios 18 m ² > 25m ²	▶ étudiants
	14	T1 bis 29 m ² > 35m ²	
Millénium JA	79	studios 26 m ² > 29m ²	▶ jeunes actifs
	3	T1 bis 28 m ²	
Campuséo	79	studios 20 m ² > 24m ²	▶ étudiants
	3	T1 38 m ²	
Campuséo JA	102	20 m ² > 24m ²	▶ jeunes actifs
	2	38 m ²	
Jan Palach	160	19 m ²	▶ étudiants

de l'UVSQ > tarifs révisables chaque 1^{er} janvier

Loyer mensuel*	Prestation d'entrée	Dépôt de garantie	Aide au logement
403 €	150 €	194 €	oui
373 €	150 €	207 €	
498 €	150 €	269 €	
421 € > 504 €	150 €	195 € > 275 €	oui
NC	150 €	NC	
408 € > 432 €	150 €	188 € > 212 €	oui
453 € > 477 €	150 €	221 € > 245 €	
481 € > 559 €	150 €	254 € > 331 €	oui
584 € > 633 €	150 €	351 € > 390 €	
534 €	-	495 €	oui
534 €	-	495 €	
513 € > 546 €	150 €	290 € > 316 €	oui
650 €	150 €	409 €	
534 €	-	495 €	oui
584 €	-	545 €	
495 €	150 €	270 €	oui

* charges comprises

Autres résidences étudiantes conventionnées

Résidence Blaise Pascal

3-7 place Wicklow
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
01 30 43 30 25



Candidature (attention, dans cette résidence le contrat est de un an non-résiliable sans justificatifs) : www.studefi.fr

Des logements sont réservés par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans cette résidence. Vous pouvez doubler votre demande auprès de cette collectivité : **01 39 44 80 42** logement-etudiants@agglo-sqy.fr



Accès

► gare RER C / Transilien N et U : *Saint-Quentin-en-Yvelines / Montigny-le-Bretonneux*

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 45 min en train et bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

Trajet : environ 15 min à pied

Résidence René Cassin

3-5 rue Jacques Duclos
78280 GUYANCOURT
01 30 64 12 82



Des logements sont réservés par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans cette résidence. Vous pouvez doubler votre demande auprès de cette collectivité : **01 39 44 80 42** logement-etudiants@agglo-sqy.fr

Résidence HLM avec différents réservataires, dont l'université (renseignements auprès de la Direction de la vie étudiante) et peu de rotation. Les places pour les étudiants sont donc limitées.

Accès

► gare RER C / Transilien N et U : *Saint-Quentin-en-Yvelines / Montigny-le-Bretonneux*

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 45 min train et bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

► faculté de droit : environ 5 min à pied

► autres composantes : environ 15 min à pied



Résidence La Pérouse

7 rue Richaud
78000 VERSAILLES AGEFO
Centre ville
Versailles@agefo.fr
01 39 66 92 41

Ouverte depuis septembre 2013 (82 studios meublés à partir de 480 € électricité en sus) étudiants et jeunes actifs.

Accès

► gare Versailles Rive Droite 2 mn à pied

Résidence Pierre Raynaud

14 rue Antoinette Vernes
78120 RAMBOUILLET



Une commission par mois.

Accès

► R'Bus V : arrêt Vernes

► gare Transilien N : *Rambouillet* (via bus ou 20 min à pied)

► proche de l'IUT de Rambouillet et de l'institut des formations en soins infirmiers

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 1h en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

Trajet : environ 50 min en bus et train

Résidence Rue Patenôte

42 rue Patenôte
78120 RAMBOUILLET

01 34 57 21 30

Candidature : SEMIR

01 34 57 21 36

Ouverture en septembre 2014
Une commission par mois.



Accès

► 10 mn de la gare de Rambouillet

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 1 h
en train et bus

Campus Saint-Quentin-
en-Yvelines

Trajet : environ 50 min
en train



Résidence L'Orangerie

7, rue de l'indépendance américaine
78000 VERSAILLES

01 30 21 56 57 *Gestionnaire IRP*

Candidature : www.adele.org

Ouverture mars 2014.
77 logements étudiants dans
l'ancienne caserne Vauban

Accès

► Proche château et RER
10 mn à pieds

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 25 min
en bus

Campus de Saint-Quentin-
en-Yvelines

Trajet : environ 30 min
en bus



Résidences privées dans les Yvelines

Les résidences privées proposent également des studios meublés pour les étudiants, plus chères que les résidences conventionnées (à partir de 600€ avec des frais d'entrée en supplément). Voici quelques exemples non exhaustifs.

Le jardin des sciences

31 boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT

0825 332 332 *ICADE*



Les académies d'Élancourt

1 rue de Bruxelles
78990 ÉLANCOURT

► 150 studios de 17 m² à 30 m²

Candidature :

01 30 62 60 00 *FONCIA*



Résidence de Saint-Cyr-l'École

17 rue de l'aéronautique maritime
78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE

dgu.saintcyr@gmail.fr



► studios de 20 m² et plus

Candidature :

www.adele.org

Les portes du canal

1 rue Jacques Tati ZA Croix Bonnet
78390 BOIS D'ARCY

Autres résidences étudiantes conventionnées

Résidence	Nbre de logements	Type de logements	Public
Rue patenôtre	90	studios 20m ²	▶ étudiants ▶ jeunes travailleurs ▶ apprentis
L'Orangerie	77	T1 16 m ² > 20 m ²	▶ étudiants ▶ jeunes travailleurs ▶ apprentis
		T1bis 30 m ² > 36 m ²	
		T2	
Blaise Pascal	133	studios 18m ² > 24m ²	▶ étudiants ▶ jeunes travailleurs ▶ apprentis ▶ célibataires ▶ couples sans enfant ▶ 18-30 ans
	19	chambres doubles 30m ² > 36m ²	
René Cassin	112	studios 21 m ²	▶ étudiants ▶ célibataires ▶ couples sans enfant ▶ 18-30 ans
	30	duplex 33 m ² (couple)	
	20	appartements partagés (4 chambres individuelles de 14 m ² par logement)	
Pierre Raynaud	74	studios 18m ²	▶ étudiants ▶ apprentis
	6	T1 bis 27 m ²	

>tarifs révisibles chaque année

Loyer mensuel	Prestation d'entrée	Dépôt de garantie	Aide au logement
377 €	sans	1 mois de loyer	oui
234 € > 378 € Hors charge	NC	1 mois de loyer	oui
440 € > 522 € Hors charge			
662 € > 704 € Hors charge			
385 € > 450 €** sur 12 mois internet en sus	sans	1 mois de loyer sans les charges	oui
580 € > 650 €** sur 12 mois internet en sus			
à partir de 363 €**	sans	1 mois de loyer hors charge	oui
à partir de 496 €**			
à partir de 248 €**			
358 €* internet en sus	offerte	à partir de 263 €	oui
523 €* internet en sus		à partir de 363 €	

* charges comprises sauf électricité ; ** électricité / eau / chauffage inclus

Logement chez l'habitant et location

Comptez environ de 350 € à 500 € pour une chambre chez l'habitant suivant sa surface, ses équipements et sa position géographique.

Accédez aux offres de logement de particuliers via différents organismes, dont voici une liste non exhaustive.

Le CROUS

www.lokaviz.fr

Le CROUS dispose depuis septembre 2011 d'une plateforme appelée *LokaviZ* qui référence près de 6 000 logements appartenant à des particuliers en Île-de-France. Un label est attribué par le CROUS à certains de ces logements.

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

www.logement-etudiants.agglo-sqy.fr

Elle a développé un service d'accueil en ligne gratuit facilitant la mise en relation des propriétaires / bailleurs avec les étudiants ou stagiaires pour la location d'un logement vide ou meublé. La plateforme devrait très prochainement être remise à jour.

Yvelines information jeunesse (YIJ)

2 place Charost
78000 VERSAILLES

01 39 50 05 77
logement@yij78.org

www.yij78.org

Ce service, réservé aux adhérents d'YIJ (10 € pour les moins de 26 ans ou 15 € pour les plus de 26 ans) permet d'accéder à des offres de logement à Versailles et ses environs.

La Vie Etudiante

Des annonces sont également consultables directement à la Vie étudiante :

- ▶ à Saint-Quentin-en-Yvelines, bâtiment Vauban,
- ▶ à Versailles, sur le campus de l'UFR des sciences.

Voir les horaires des permanences p.49

Colocation

C'est une solution de plus en plus prisée des étudiants à la recherche de convivialité et d'un logement à moindre coût.

De nombreux sites internet, gratuits ou payants, proposent leurs services.

Logement intergénérationnel

Ce type de logement est le meilleur moyen de créer un lien entre générations : une personne âgée accueille un jeune en lui proposant une chambre gratuitement ou à loyer modéré. L'étudiant propose en échange sa compagnie ou son aide dans les tâches et rendez-vous de son logeur (courses, visites médicales...).

Différentes associations s'occupent de mettre en liaison les jeunes et les personnes âgées.

Ensemble2 générations

31 avenue de Villeneuve l'Étang
78000 VERSAILLES

06 27 39 78 41
contact78@ensemble2generations.fr

www.ensemble2generations.fr

Trois formules :

- ▶ logement gratuit avec engagement de présence le soir,
- ▶ logement solidaire avec veille passive et services spontanés,
- ▶ logement économique avec engagement de présence régulière et partage des tâches ménagères.

*En sus en loyer : montant de l'adhésion à l'association selon la formule choisie et la date d'arrivée :
120 € > 280 €
+ 10 € de frais de dossier*

Un toit pour toi

254 boulevard du Maréchal Juin
78200 MANTES-LA-JOLIE

01 30 94 84 14 / 06 31 94 20 05

www.untoitpourtoi-mantes.org

- ▶ pour les étudiants du Mantois
- ▶ adhésion à l'association nécessaire

Le PariSolidaire

6 rue Duchefdelaville
75013 PARIS

01 42 27 06 20
contact@leparisolidaire.fr

www.leparisolidaire.fr

- ▶ frais de dossier : 15 €
- ▶ adhésion : 100 € à 350 € selon la formule choisie et la durée du séjour

Foyers étudiants

Ces foyers d'étudiants sont privés, laïcs ou confessionnels et peuvent induire certaines contraintes. Les foyers suivants sont situés dans l'académie de Versailles.

Vous pouvez retrouver la liste des foyers étudiants sur le site de l'Union nationale des maisons d'étudiants (UNME).

www.unme-asso.com

Résidence Athéna

chemin des Fausse Reposes
78000 VERSAILLES

- ▶ mixte
- ▶ étudiants
- ▶ chambre : 442€
- ▶ chambre double pour couple : 549 €
- ▶ colocation chambres en appartement : 324€ à 345 €
- ▶ studios : 385 € à 451 €

Hors charges

▶ candidature :
foyer Marcel Callo
24 rue du Maréchal Joffre
78000 VERSAILLES

01 39 02 34 30
contact@assomcallo.com
www.assomcallo.com

Résidence Sainte Victoire

5ter rue Sainte Victoire
78000 VERSAILLES

- ▶ mixte
- ▶ étudiants*
- ▶ 17 studios, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite

▶ candidature :
Yvelines information jeunesse
01 39 50 05 77
ou
CLLAJ de Versailles et ses environs
01 39 02 75 09



N'oubliez pas...

... les journaux
... internet
www.pap.fr, www.leboncoin.fr,
etc. Mais attention aux marchands de
listes d'annonces qui ne garantissent
pas de trouver un logement à votre
convenance.
... les agences immobilières :
attention aux frais d'agence.

* Priorité aux étudiants disposant de faibles
ressources et aux boursiers
mais aussi ouverte aux étudiants en contrat de
professionnalisation.
Location de 2 ans maximum.

Logements jeunes travailleurs

Ces logements s'adressent en priorité aux jeunes travailleurs(euses) célibataires ou en couple, salariés, en alternance, en stage, étudiants salariés. Chaque résident a un logement individuel et différents services sont proposés (laverie, cyberespaces, salle de détente, salle de télévision, bibliothèque, espaces verts). Toutes les résidences sont conventionnées. De plus, les aides LOCA-PASS* peuvent être proposées.

Association logement des jeunes travailleurs

www.aljt.com

ALJT - Bois d'Arcy

11 rue Jacques Tati
78390 BOIS D'ARCY

- ▶ mixte
- ▶ 18-28 ans
- ▶ studettes : 421, 50 €
- ▶ studios : 549 €
- ▶ studios pour personnes à mobilité réduite : 448 €

ALJT - Versailles

12 rue Édouard Lefèbvre
78000 VERSAILLES

- ▶ 142 logements
- ▶ chambres : 422,50 €
- ▶ chambres avec salle de bain : 452,50 €
- ▶ studios : 551 €
- ▶ studios double : 565 €

ALJT - Chaville

34 boulevard de la Libération
92370 CHAVILLE

- ▶ 203 studettes : 537 € > 586€

Résidence Geneviève Garreau

Ouverture juin 2014

191, avenue du Général Leclerc
78220 VIROFLAY

01 39 66 92 41
versailles@agefo.fr

- ▶ 94 logements meublés : Tarifs non communiqués
- ▶ Jeunes actifs - stagiaires et étudiants

Union nationale pour l'habitat des jeunes

Liste des foyers de jeunes travailleurs (FJT) adhérents en France.
www.jeunes.unhaj.org

FJT des 7 Mares

1 rue des Tritons
 78990 ÉLANCOURT

01 30 13 01 30

www.fjt7mares.fr

- ▶ 18-25 ans
- ▶ appartements partagés : 400€
- ▶ studios pour couple : 431€
ou célibataire : 376 €
- ▶ frais de dossier : 40 €
- ▶ adhésion à l'association : 13 €

Résidence Jeunes du Val de Seine

21 rue d'Alsace
 78200 MANTES-LA-JOLIE

01 30 33 20 03

www.fjt-mantes.org

- ▶ 18-25 ans
- ▶ chambres individuelles : prix NC
- ▶ chambres couple : prix NC

Relais Jeunes des prés

14 allée de l'Ivraie
 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

01 30 43 06 60

- ▶ 18-25 ans (voire 30 ans)
- ▶ chambres individuelles : 405 €
- ▶ studios couple : 621 €

Marcel Callo

24 rue du Maréchal Joffre
 78000 VERSAILLES

01 39 02 34 30

www.assomcallo.com

- ▶ 99 places
- ▶ 18 - 25 ans
- ▶ chambres : 442 €
- ▶ chambres couple : 549 €
- ▶ chambres en appartement
colocation : 324 € > 345 €
- ▶ studios : 385 € > 451 €

Possibilité de colocation à Guyancourt et
 Saint-Cyr-l'Ecole (hors FJT) 320 € > 345 €



Résidence
Marcel Callo

Structures hors FJT

Résidence Jacques Brel

21 rue de Bruxelles
 78990 ÉLANCOURT

01 30 68 82 08

Service logement de la mairie
 01 30 66 44 28 / 01 30 66 50 28

- ▶ jeunes travailleurs
- ▶ logements sociaux
- ▶ studios de 21 m² : 376,27 €
- ▶ T1 de 32 m² : 460,52 €
- ▶ T2 de 47 m² : 488,31 €

Accueillir

1 square du Val d'Anjou
 78310 MAUREPAS

01 30 66 06 21

association-accueillir@wanadoo.fr

- ▶ 18 à 55 ans
- ▶ salarié, stagiaire ou en formation
sur la ville nouvelle ou les
communes environnantes
- ▶ hébergement provisoire en
colocation redevance : 425 €
TTC
- ▶ critère d'admissibilité :
1 000 € de revenus

Résidence ADEF

27 rue Claude Bernard
 78310 MAUREPAS

01 34 61 11 27

- ▶ moins de 30 ans (couples
acceptés) : 350 € > 608 €
- ▶ 56 logements

Association l'Espérance

46 avenue de Touraine
 78310 MAUREPAS

01 34 82 60 27

accueil.pension.famille@wanadoo.fr

- ▶ 20 à 60 ans
- ▶ hébergement provisoire en
colocation, redevance :
446 € TTC

AGEFO

14 rue Yves du Manoir
 78300 POISSY

01 39 65 07 82

accueil.poissy@agefo.fr

www.agefo.com

- ▶ résidence sociale mixte
- ▶ chambres meublées : 458 €
- ▶ studios meublés : 518 €

Association Des Lauriers

31 rue Jean Jaouen
 78200 MANTES LA VILLE

01 47 74 97 28

- ▶ Résidence pour travailleurs
SNCF mais disponibilité pour
les étudiants
- ▶ 409 € TTC mensuel
+ 62 € de frais de gestion
+ 409 € de dépôt de garantie

Hébergement temporaire ou d'urgence

CFM-BTP

M. Chevalin – Responsable d'internat
01 30 16 12 28
06 11 54 74 71

À Trappes, le Centre de formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics (CFM-BTP) propose la location d'une partie de son internat. Une nuitée coûte 25 € (avec possibilité de restauration).

Attention : l'internat n'est pas ouvert le week-end.

FUAJ

www.fuaj.org

Retrouvez l'ensemble des auberges de jeunesse sur le site de la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ).

Hébergements d'urgence

En cas de grande difficulté, vous pouvez obtenir des informations toute l'année et 24 / 24 auprès du SAMU

social : 115 n° gratuit.

Logements adaptés et accessibles

Des aménagements sont prévus dans les différentes résidences universitaires précédemment citées.

Pour candidater dans les logements adaptés du CROUS, une procédure particulière est en ligne sur : www.crous-versailles.fr

Pensez aussi à établir votre *dossier social étudiant* entre le 15 / 01 et le 30 / 04 de chaque année.

Le CROUS dispose également à Nanterre d'une résidence comprenant 15 logements domotisés pour étudiants dépendants, avec auxiliaire de vie (admission soumise à

l'avis du médecin du rectorat).

La Fondation santé des étudiants de France (FSDEF) complète le dispositif par une prestation médico-sociale d'accompagnement et d'apprentissage à l'autonomie.

bâtiment B
8 allée de l'université
92001 NANTERRE

Pour candidater dans cette résidence, contactez la conseillère technique du service social du CROUS.

Pascale Riquier
pascale.riquier@crous-versailles.fr
CROUS de Versailles
DVE-service social Pascale Riquier
BP 461 78004 VERSAILLES Cedex

Une prise en charge des frais de transport domicile-lieux d'études peut être assurée par le STIF.*

Claudine Castro
claudine.castro@stif.info
39-41 rue de Châteaudun
75009 PARIS

* Syndicat des transports d'Île-de-France.

Projets de construction et ouvertures prochaines sur le territoire

Depuis quelques années l'offre de logements étudiants augmente autour de l'université. On note plusieurs ouvertures de résidences et d'autres sont encore à venir.

2015

Guyancourt

Une résidence universitaire de 147 chambres est en projet à côté de la future Maison de l'étudiant.

Montigny-le-Bretonneux

Trois résidences verront le jour dans le cadre du projet du vélodrome de Montigny-le-Bretonneux. Une résidence sociale étudiante de 300 lits, une résidence privée étudiante de 180 lits, et une résidence dédiée aux chercheurs de 120 lits.



**Les
étudiants
étrangers**



Quelques pistes

Évaluez bien votre budget et assurez-vous de votre solution de logement avant votre arrivée en France. Vous éviterez ainsi les situations délicates.

Bon à savoir : les chances d'obtenir une place en résidence universitaire (CROUS) sont faibles dans le cadre d'un séjour hors programme d'échange.

La Cité internationale universitaire de Paris

Vous pouvez déposer une demande de logement à la Cité internationale.

Les candidats dont la nationalité ou l'école est représentée par une *maison* de la cité doivent s'adresser directement à cette dernière.

www.ciup.fr

Des annonces pour les étudiants étrangers à Paris

FUSAC

Consultez les petites annonces du magazine FUSAC, un mensuel gratuit destiné aux communautés internationales anglophones de Paris et sa région.

www.fusac.fr

Églises américaine et suédoise de Paris

Elles proposent de consulter gratuitement des annonces de logement (location de

studio, colocation, logement contre services, etc.) plus particulièrement destinées aux étrangers (rédigées en français et en anglais).

Ces lieux sont ouverts à tous (pas d'inquiétude si vous n'êtes pas croyant).

► Église américaine de Paris

65 Quai d'Orsay
75007 PARIS

01 40 62 05 00

Pont de l'Alma RER C
Invalides RER C, métro ligne 8 ou 13
Alma Marceau métro ligne 9

► Consultation sur place,
lundi au samedi :
9 h – 12 h & 13 h – 22 h 30,
dimanche : 15 h – 19 h 30.

► Pour déposer une annonce,
25 € / affichage 1^{re} semaine,
12,50 € semaines suivantes.

► Église suédoise

9 rue Médéric
75017 PARIS

Courcelles métro ligne 2

► Consultation sur place,
mardi au vendredi et
dimanche : 10 h – 19 h,
samedi : 13 h – 18 h,
fermée le lundi.

Loger dans une famille française

Certains organismes se spécialisent, contre rémunération et en général pour des courts séjours, dans la mise en relation d'étudiants étrangers et de familles d'accueil.

Du moins cher
au plus cher :

- Homestay in Paris
www.homestay-in-paris.com
- Atome
www.atomeparis.com
- Séjours France Famille
www.sejoursfrancefamille.fr
- France accommodation & culture
www.fac-paris.fr
- France Student HomeStays
www.francestudenthomestays.com

Consultez notre rubrique *Loger chez l'habitant* p.26.

Pour les étudiants en programme d'échange

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines dispose d'un contingent de places pour les étudiants en programme d'échange au sein des résidences du CROUS (*Vauban* à Guyancourt, *Lamarck* à Élancourt, *Pozzo di Borgo* à Saint-Cloud et *Adrienne Bolland* à Buc).

Les formalités pour candidater vous seront communiquées lors de vos démarches d'inscription auprès de la direction des relations internationales de l'université.

Attention : toutes les demandes ne seront pas retenues.

Les pièces à fournir pour constituer une demande de logement

Les documents suivants doivent être rassemblés pour toute demande de logement.

- la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité et de celle de votre garant,
- la photocopie des trois derniers bulletins de salaire de votre garant ou / et votre attestation de bourse,
- un justificatif de domicile de votre garant,
- un relevé d'identité bancaire.

Le garant ou « engagement de caution solidaire » est une personne susceptible de prendre en charge le paiement de votre loyer si vous n'êtes plus en mesure de le payer. La majorité des propriétaires demande à ce que le revenu du garant soit au moins égal à trois fois le montant du loyer.

Beaucoup de propriétaires demandent à ce que les garants soient domiciliés en France. Il faut savoir que, d'après la loi, le propriétaire ne peut pas refuser qu'une personne se porte caution sous prétexte qu'elle ne possède pas la nationalité française ou qu'elle réside en dehors du territoire métropolitain.

Aides au logement

Vous pouvez bénéficier des aides au logement si vous êtes étudiant étranger (voir p. 45).

Dans tous les cas vous devez fournir un acte de naissance (traduit en français de préférence), et justifier votre séjour.

D'autre part :

- ▶ si vous êtes ressortissant de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse : vous devez justifier d'un droit au séjour, c'est-à-dire être étudiant, bénéficiaire d'une couverture maladie et attester de ressources suffisantes.
- ▶ si vous n'êtes pas ressortissant de l'Espace économique européen : vous devez disposer d'un titre de séjour en cours de validité.

Attention : n'attendez pas de recevoir votre titre de séjour définitif pour envoyer votre dossier. Vous pourrez régulariser votre situation une fois que vous aurez emménagé.

Kit d'accueil étudiant

Un kit d'accueil vous est proposé à votre entrée dans le logement (couette, oreillers, vaisselle, etc.).*

Renseignements et information auprès de la Vie Etudiante.

Adresses

Campus de St-Quentin-en-Yvelines
bâtiment Vauban
47 boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT

01 39 25 50 49

Campus des sciences
bâtiment Descartes
45 avenue des États-Unis
78000 VERSAILLES

01 39 25 45 40

Horaires d'ouverture

lundi au jeudi :
9 h-12 h / 13 h-17 h 30
vendredi : 9 h-12 h

logement.devu@uvsq.fr

www.etu.uvsq.fr

> rubrique service logement de la Vie étudiante

* Prix modéré négocié auprès d'IKEA.



ce
qu'il faut
savoir



Les documents clés du futur locataire

Lors de votre recherche de logement, un certain nombre de pièces peut vous être demandé (pièce d'identité, contrat de travail et dernières fiches de paie ou attestation de l'employeur pour les étudiants salariés, dernier avis d'imposition, dernières quittances de loyer) ainsi qu'à la personne qui se portera caution pour vous (pièce d'identité, contrat de travail et dernières fiches de paie ou attestation de l'employeur, le dernier bilan d'activité et extrait K-bis pour les travailleurs indépendants, dernier avis d'imposition, dernières quittances de loyer, taxe foncière).

Il est préférable de vous organiser et de préparer ce dossier à l'avance.

Attention !

La loi pour l'Accès au logement et urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 est entrée en vigueur.

Elle modifie un certain nombre de mesures en matière de logement. Certaines modifications s'appliquent dès le 27 mars 2014, après la publication de la loi au journal officiel. D'autres s'appliqueront après la publication des décrets. Certaines informations dans les pages suivantes sont susceptibles d'être modifiées.

Retrouvez toutes les informations sur :
www.anil.org

Le bail

Une fois votre contrat de location signé, vous êtes engagé et ne pouvez y mettre un terme qu'en donnant congé et en respectant la durée du préavis.

Plus d'informations sur le site de l'ADIL des Yvelines.

www.adil78.org

Si vous louez un logement vide

La durée du bail

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ALUR du 24 mars 2014 modifie la réglementation de la location d'un logement vide.

Le loyer

Le loyer est fixé librement entre le propriétaire et vous-même et révisé une fois par an en fonction de l'indice de référence des loyers, si le contrat de location le prévoit expressément.

Les décrets limitant la hausse des loyers prévus par la loi ALUR seront développés prochainement.

Congé

Vous pouvez donner congé à tout moment en cours de bail en respectant un préavis de trois mois. Il est réduit à un mois dans certains cas (voir site de l'Anil).

Si vous louez un logement meublé en résidence principale

Le bailleur doit établir un bail d'une durée d'un an

minimum. Lorsque la location est consentie à un étudiant, la durée du contrat peut être de 9 mois. Vous pouvez résilier le bail à tout moment avec un préavis d'un mois.

S'il s'agit d'un logement situé dans un foyer conventionné de jeunes travailleurs, ou une résidence sociale, le titre d'occupation est conclu pour une durée d'un mois renouvelable par reconduction tacite. En général le préavis est d'un mois et sa durée figure sur le contrat de location. En cas de doute consultez les juristes de l'ADIL. En foyer, le préavis est de 8 jours.

S'il s'agit d'un logement pour étudiants géré par un CROUS, les conditions de location sont précisées dans le contrat.

Si vous êtes en colocation

Régime juridique applicable à la colocation

ALUR : art. 1, I, 13° / loi du 6.7.89 : art. 8-1, II.

Plusieurs contrats de location

Chaque colocataire signe individuellement un contrat (bail) avec le bailleur. Le propriétaire accorde à chacun un droit de jouissance exclusif sur certaines pièces de l'appartement et un accès à usage commun pour certaines autres pièces, telle la cuisine ou les sanitaires ;

Contrat unique

Le bailleur signe un seul bail avec tous les colocataires, laissant ceux-ci organiser ensemble le partage de l'espace loué.

Il est par ailleurs essentiel de vérifier le contenu du contrat. La présence d'une clause de solidarité dans le bail a des conséquences importantes sur les obligations des uns et des autres, y compris en cas de départ d'un des colocataires. La clause de solidarité est une mention du bail ne comportant pas obligatoirement le mot «solidarité». Elle exprime toutefois clairement que chacun des locataires peut être tenu responsable du paiement de la totalité des sommes dues au propriétaire (loyer, charges, réparations locatives) jusqu'à l'expiration du bail en cours.

Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant la colocation (type de contrat, paiement du loyer, assurance, caution, aide au logement, départ de colocataire, etc.) sur le site de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement).

www.anil.org

L'état des lieux

Il faut être particulièrement vigilant lors de son élaboration à votre entrée dans les lieux. En effet, c'est à partir de ce document que sera établi votre état des lieux de sortie, d'où dépendra la restitution de votre dépôt de garantie en totalité ou en partie.

Quel que soit le type de location, il est indispensable de procéder à un état des

lieux à l'entrée et à la sortie du logement, en présence du propriétaire et du locataire, afin de garantir la sécurité juridique des partis.

<http://vosdroits.service-public.fr>

L'assurance logement

L'attestation doit être remise au propriétaire lors de la signature du bail :

- ▶ pour les locations non meublées : l'assurance est obligatoire et doit être réglée chaque année,
- ▶ pour les meublés : elle n'est pas réglementée par la loi, mais en pratique, tout bailleur réclamera une attestation de police d'assurance à jour.

À savoir

Avant de signer un bail, le propriétaire peut aussi vous demander :

- ▶ des justificatifs assurant votre solvabilité (la liste des pièces paraîtra dans un décret)
- ▶ la caution d'un tiers (un parent généralement). Si vous ne pouvez bénéficier d'un cautionnaire voir la rubrique

Lors de votre emménagement, pensez à effectuer vos changements d'adresse (administrations, banques, etc.)

<http://vosdroits.service-public.fr>

Le budget logement

Outre le loyer, de nombreuses dépenses alourdissent votre budget : caution, charges, taxe d'habitation, frais de dossier, assurance habitation. Dans certains cas vous aurez à payer un mois de loyer d'avance, les honoraires de l'intermédiaire (dans le cas d'un logement loué vide), les frais d'état des lieux, etc.

Les charges

Le loyer

Le loyer est fixé librement par le propriétaire si la location ne relève pas d'une catégorie réglementée. Le montant du loyer, ses modalités de paiement et ses règles de révision doivent figurer dans le contrat de location par écrit.

Les charges (consommation d'eau, électricité, chauffage, etc.)

Vérifier si elles sont incluses dans le loyer ou non. Les charges sont réglementées en location vide alors qu'elles ne le sont pas en location meublée. Il convient donc d'être très vigilant sur cette question.

La taxe d'habitation

Les étudiants sont redevables de la taxe d'habitation (y compris ceux résidant en résidence HLM) s'ils occupent le logement au 1^{er} janvier.

Quelques exceptions :

- ▶ chambre meublée chez l'habitant (établie au nom du loueur),

- ▶ résidences universitaires gérées par le CROUS,
- ▶ résidences étudiantes hors CROUS (conditions financières et d'occupation analogues à celles du CROUS).

NB : Les étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents peuvent bénéficier d'un allègement de la taxe d'habitation. Ils doivent pour cela faire une demande écrite au service des impôts dont dépend le logement. Joindre la copie de l'avis d'imposition des parents à ce courrier.

L'assurance habitation

Voir p.43

Le dépôt de garantie

À payer une fois, lors de la signature du bail

Il garantit le respect de vos obligations, par exemple, le paiement des réparations locatives. À la fin du bail, le propriétaire doit vous le restituer déduction faite, le cas échéant, des sommes justifiées que vous lui devez. En location non meublée, son montant est limité à un mois

de loyer hors charges.

Si vous avez des difficultés financières, voir la rubrique suivante *Les aides financières au logement*.

Les aides financières au logement

L'aide au logement

Selon le cas, vous recevrez personnellement l'aide au logement ou celle-ci sera versée directement à votre bailleur qui la déduira de votre loyer. Selon la nature du logement et votre situation familiale, trois types d'aides peuvent vous être accordées :

- ▶ l'allocation de logement à caractère social (ALS) si vous êtes étudiant isolé ou en couple, sans personne à charge,
- ▶ l'allocation de logement à caractère familial (ALF) si vous êtes étudiant isolé ou en couple avec personnes à charge,
- ▶ l'aide personnalisée au logement (APL) si vous êtes isolé ou en couple avec ou sans personne à charge, résidant dans un logement conventionné. L'APL est en général versée au bailleur. et vous ne lui payez que la différence.

La demande peut se faire en ligne, auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Formulaire téléchargeable.

Les conditions pour bénéficier d'une aide au logement de la CAF :

- ▶ louer un logement et être titulaire du bail. En cas de colocation, chaque locataire doit remplir une demande,
- ▶ résider en foyer ou en résidence universitaire.

Une simulation du montant de l'aide est possible sur le site de la CAF. Elle est variable suivant votre logement, la composition de votre famille, votre situation professionnelle actuelle, vos revenus personnels de l'année N-2. Vos droits prennent effet au 1^{er} jour du mois suivant votre entrée dans le logement. Par exemple, si vous emménagez entre le 1^{er} et le 30 septembre, vos droits à l'aide au logement prendront effet à partir du 1^{er} octobre, sous réserve que vous ayez effectué votre demande en septembre.

Il faut donc constituer le plus rapidement possible votre demande d'aide au logement, car il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide au logement, le local doit être habité au moins huit mois dans l'année civile. Toutefois, cette condition est présumée remplie dès l'entrée dans les lieux même si le bénéficiaire est amené à quitter le logement avant l'échéance.

Si vous choisissez de bénéficier d'une aide au logement à titre personnel, vos

parents ne percevront plus de prestations familiales en votre faveur, mais vous pouvez rester attachés à leur foyer fiscal.

Les aides au logement étudiant ne sont pas imposables.

CAF des Yvelines
1 rue La Fontaine
78201 MANTES-LA-JOLIE Cedex
0 810 25 78 10
prix d'un appel local depuis un poste fixe
www.caf.fr

LOCA-PASS[®] : des aides pour l'accès au logement

Principes du dispositif :

- ▶ si vous ne pouvez pas financer votre dépôt de garantie : l'avance LOCA-PASS[®] vous permet de bénéficier d'une avance gratuite sous forme d'un prêt sans intérêt égal au montant du dépôt de garantie dans la limite de 500 € (logement social ou privé),
- ▶ vous n'avez pas de garant ou de caution (personne ne peut payer votre loyer en cas de défaillance) : la garantie LOCA-PASS[®] peut couvrir jusqu'à 9 mensualités de loyers et de charges en cas d'impayés. Elle ne concerne que les logements du parc social (organismes HLM ou du parc privé conventionné par exemple).

Les conditions pour être bénéficiaires d'une aide LOCA-PASS[®] :

- ▶ être un jeune de moins de 30 ans en formation en alternance au sein d'une

entreprise ou employé (avoir cumulé au moment de la demande : un CDD de trois mois, ou plusieurs CDD d'une durée cumulée d'au moins 3 mois au cours des six derniers mois, ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois),

- ▶ être un étudiant boursier d'État (ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche).

www.actionlogement.fr

Aide MOBILI-JEUNE[®]

Subvention accordée aux moins de 30 ans en contrat en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole

www.actionlogement.fr

Les organismes gérant l'action logement

Ils sont regroupés au sein de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement.

www.actionlogement.fr

- ▶ le Comité interprofessionnel du logement Procilia
21 rue d'Angiviller RP 756
78007 VERSAILLES Cedex
01 39 07 49 59
- ▶ le Gic
www.gic.fr
- ▶ Astria
www.astria.com

La garantie universelle des risques locatifs (GRL)

Pour le parc privé, la GRL est un contrat d'assurance unique qui couvre les propriétaires contre les risques d'impayés et qui prend notamment en charge les jeunes et les étudiants boursiers. Si vous n'avez pas de garant et/ou si vous ne répondez pas aux critères usuels requis par le propriétaire, vous pouvez lui suggérer de souscrire à la GRL.

www.grl.fr

La garantie des loyers universels (GUL)

Article 242 de la loi, ALUR à compter du 1er janvier 2016.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL est destiné aux personnes à faibles revenus, rencontrant des difficultés pour financer les frais d'accès à un logement ou se maintenir dans les lieux.

Le FSL peut intervenir sous forme de prêt sans intérêt ou de subvention. Des conditions de ressources sont à respecter.

Non-cumu-lable avec le dispositif LOCA-PASS[®].

Pour plus d'information, adressez-vous à un travailleur social.

La caution bancaire

une banque s'engage à régler les loyers non payés par le locataire et, en échange, le locataire dépose une certaine somme sur un compte bancaire bloqué.

Attention, ce montant peut varier énormément d'un établissement financier à l'autre et le service rendu n'est pas gratuit.

- ▶ renseignement auprès des banques,
- ▶ conseil et infos sur l'ADIL :

www.adil78.org

Les transports

Les trajets et temps de trajet sont donnés à titre indicatif. Plusieurs itinéraires sont possibles. N'hésitez pas à comparer.

viaNavigo

Recherche d'itinéraires et informations sur tous vos transports en commun en Île-de-France.
www.vianavigo.com

En train

- www.transilien.fr
- www.ratp.fr

En bus

- **PHÉBUS**
Versailles, Viroflay, Le Chesnay, Vaucresson, Rocquencourt, Saint-Cyr-L'École, Vélizy, Pont de Sèvres, Chaville, etc.
01 39 20 16 20
www.phebus.tm.fr
- **SQYBUS**
Saint-Quentin-en-Yvelines
0 800 200 476
N°vert, gratuit depuis un poste fixe
www.sqybus.fr
- **STAVO HOURTOULE**
Secteur de Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, etc.
01 30 54 27 72
www.stavo.fr/plans.html
- **SAVAC**
Buc, Guyancourt, vallée de Chevreuse...
01 30 52 45 00
www.savac.fr

En voiture

- www.viamichelin.com
- www.mappy.com

Quelques liens de plus...

Info transports Casqy
www.saint-quentin-en-yvelines.fr
> rubrique «se déplacer en transports en commun».

Info transports Vélizy-Villacoublay
www.velizy-villacoublay.fr
> rubrique «vie pratique» puis «se déplacer en transports en commun».

Vous orienter dans vos démarches

Le service logement de la Vie Etudiante

Ses missions

- Améliorer la visibilité des offres et l'accès aux logements pour les étudiants des différents campus (base de données et organisation de forum fin juin / début juillet),
- offrir des outils d'information sur le logement (démarches à effectuer, aides, etc.) via le site web de l'UVSQ et par le biais de plaquettes d'information,
- développer la prospective logement,
- être le point d'entrée au sein de l'université pour tous les acteurs liés au logement (CROUS, collectivités territoriales, résidences universitaires, etc.),
- assurer le suivi du logement étudiant à l'université,
- apporter un appui juridique aux étudiants.

Les antennes de la Vie étudiante vous proposent des offres de logement de particuliers.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le portail étudiant de l'université.

Campus de St-Quentin-en-Yvelines
bâtiment Vauban
47 boulevard Vauban
78280 GUYANCOURT

01 39 25 50 49

Campus des sciences
bâtiment Buffon
45 avenue des États-Unis
78000 VERSAILLES

01 39 25 45 40

Horaires d'ouverture bâtiment Vauban (Guyancourt) RDC

mardi et jeudi :
14h-17h30

Horaires d'ouverture bâtiment Buffon (Versailles)

lundi au jeudi :
8h30-12h & 13h-17h

vendredi :
8h30-12h

logement.dev@uvsq.fr

www.etu.uvsq.fr

> rubrique service logement de la Vie étudiante

Les services logement des Yvelines

Il existe des services logement dans la plupart des grandes villes. Vous pourrez y trouver des offres de location et déposer des demandes de logements HLM.

Le service logement de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Horaires d'ouverture

lundi au jeudi :

9 h - 12 h & 13 h 30 - 17 h

vendredi :

9 h - 12 h & 13 h 30 - 16 h

01 39 44 80 42 / 01 39 44 80 53

www.logement-etudiants.agglo-sqy.fr

Le service Yvelines information jeunesse (YIJ)

Ce service, réservé aux adhérents d'YIJ, propose notamment une information et une assistance aux étudiants, stagiaires et jeunes travailleurs.

Service J'Loge
2 place Charost
78000 VERSAILLES

01 39 50 00 30

[www.yij78.org/logement/
logement-pour-etudiants/](http://www.yij78.org/logement/logement-pour-etudiants/)

L'agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY)

La CAMY a mis en place un nouveau service dédié au logement des étudiants du secteur du Mantois.

<http://camy-info.fr/loetudiant/>

Mission locale

Les missions locales sont des espaces au service des jeunes dans le cadre de leurs questions relatives aux questions d'emploi, formation, logement et santé.

www.cnml.gouv.fr

Le service habitat de la ville de Rambouillet

Mairie de Rambouillet
Place de la Libération
78120 RAMBOUILLET

01 34 57 34 65

Contacts

DEVU - Vie étudiante Service logement

logement.devu@uvsq.fr

Delphine Arnold

01 39 25 53 27

delphine.arnold@uvsq.fr

Pascal Manegli

01 39 25 56 29

pascal.manegli@uvsq.fr

Adresses

47 boulevard Vauban

78280 Guyancourt

01 39 25 50 49

Campus des sciences

45 avenue des États-Unis

78000 Versailles

01 39 25 45 40



[Direction-de-la-Vie-Etudiante-UVSQ](#)



[@vietudianteuvsq](#)

Conçu et réalisé par le service logement de la Vie étudiante et la direction de la communication de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Avec l'aimable participation de l'ADIL, de la CASQY, du service YIJ et de tous nos partenaires.

Juin 2014

Crédits photo : Alexis Chézière®, CROUS®, DirCom®, Vie étudiante®, iStockphoto®, Jan Hodac®, Thinkstock®

Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération



**Saint-Quentin-en-Yvelines
vous fait bouger autrement**



**L'autopartage électrique avec
i-moov**

Tarif spécial étudiant

www.sqy.i-moov.net

ABONNEMENT
MENSUEL

3€

AU LIEU DE

5€

+
29 cts
/ minute

